



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Référence : AMI SF/FER/2018

Pour la présélection des entreprises pour la réalisation des travaux de construction du siège du FER à Conakry.

Créé par Décret n° 114/PRG/SGG/00 du 24 Novembre 2000, le Fonds d'Entretien Routier (FER) de Guinée est classé dans la catégorie des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC). Il jouit de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

La tutelle du FER est assurée par le Ministère des Travaux Publics. Le FER a pour mission de recueillir et d'administrer les fonds destinés à l'entretien du réseau routier éligible à la charge de l'Etat et des collectivités décentralisées.

La ressource principale disponible pour le financement de ces activités est la Redevance d'Entretien Routier (RER).

La Direction Générale du FER envisage la construction de son siège d'un immeuble R+7 avec mezzanine et sous-sol à Conakry, République de Guinée. Les travaux seront financés sur fonds propre en collaboration avec ses partenaires financiers.

Dans ce contexte, La Direction général du FER invite les candidats intéressés, à manifester leur intérêt au près de ses services avec les informations et à l'adresse ci- dessous.

L'entreprise qui sera retenue devra posséder une large expérience dans la réalisation des projets complexes et une parfaite connaissance des techniques de construction des immeubles de haut standing en Guinée ou dans la sous-région.

Les candidats peuvent se mettre en groupement pour augmenter leur chance de qualification.

Les entreprises ou groupement d'entreprises intéressées joindront à leurs manifestations les informations et documents suivants :

- Une copie du Certificat d'immatriculation au RCCM
- Une Attestation de la CNSS datant de moins de trois mois
- Un quitus fiscal datant de moins de trois mois
- Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois
- Une attestation de domiciliation bancaire.

NB : Pour des personnes morales installées hors de la Guinée, joindre (1) une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant de la firme, (2) un document attestant la légalité de la firme (statuts, enregistrement, etc.), (3) une attestation de non faillite et (4) une attestation de domiciliation bancaire, Un quitus fiscal datant de moins de trois mois.

- Les références attestées des travaux similaires en nature et envergures en guinée ou dans un pays de la sous-région avec

précision des maîtres d'ouvrage, de l'année et du montant des travaux.

- Les références des clients bénéficiaires des prestations décrites ;
- L'expérience du personnel qualifié (dont un Directeur des travaux et un Conducteur des travaux tous ingénieurs de génie-civil ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine) ;
- La liste du matériel disponible en propre b ou en location, pour la réalisation de tel projet
- Le correspondant/partenaire local (cas d'une entreprise étrangère).
- La situation financière de l'entreprise sur les trois dernières années.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur en République de Guinée et du Manuel de procédures de gestion des marchés du Fonds d'Entretien Routier (FER).

Une liste restreinte des entreprises sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous :

Fonds d'Entretien Routier (FER), situé au quartier Almamy, Commune de Kaloum, 3ème étage Immeuble C, Cité ENIPRA, BP : 2691, Conakry. Tél. : +(224) 625 25 32 27/ 625 25 32 83/625 25 32 92

Email : fer@fer.gov.gn/dgfer@hotmail.fr

Les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le Jeudi 30 Août 2018 à 10 heures 00 (Heure de Conakry) :

Fonds d'Entretien Routier (FER), situé au quartier Almamy, Commune de Kaloum, 3ème étage Immeuble C, Cité ENIPRA, BP : 2691, Conakry. Tél. : +(224) 625 25 33 27/ 625 25 32 83/625 25 32 92

Les offres présentées hors délai ou transmises par courrier électronique (email) seront réjetées. La langue du travail est le français.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise ou firme, n'implique aucune obligation de la part du FER-Guinée de l'inclure sur la liste restreinte.

